DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

**SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026**

**Délibération n° D-2026-486**

Convention de partenariat - Aérodrome de Niort - Marais poitevin - Accueil d'aéronefs réalisant des missions de transport d'organes au profit du Groupe Hospitalier La Rochelle Ré Aunis

**Président :**
MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

**Secrétaire de séance** : Madame ZANATTA Lydia

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

**Excusés :**

Monsieur Michel PAILLEY.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026**

Délibération n° D-2026-486

**Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**

**Convention de partenariat - Aérodrome de Niort - Marais poitevin - Accueil d'aéronefs réalisant des missions de transport d'organes au profit du Groupe Hospitalier La Rochelle Ré Aunis**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Suite à la réorganisation des Services de la Navigation Aérienne de l'aéroport de La Rochelle, certains vols nocturnes ne peuvent plus être opérés depuis l'aéroport rochelais.

En sa qualité de propriétaire et d'exploitant de l'aérodrome de Niort-Marais poitevin, la Ville de Niort est sollicitée par le Groupe Hospitalier La Rochelle Ré Aunis afin d'accueillir des aéronefs réalisant des missions urgentes de transport d'organes. L'organisation et l'accueil de ces vols sont compatibles avec les services de l'aérodrome et sa capacité opérationnelle.

Une coordination entre les différents services est nécessaire et doit faire l'objet de procédures regroupées au sein d'une convention de partenariat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat concernant les modalités de coordinations relatives à l'usage de l'aérodrome de Niort-Marais poitevin par les services du Groupe Hospitalier La Rochelle Ré Aunis ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**LE CONSEIL**
**ADOPTE**

| | |
|---|---|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

**Lydia ZANATTA** — **Jérôme BALOGE**

*Mention des voies et délais de recours :*
*« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.*
*Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».*